



LA LETTRE ECONOMIQUE D'EGYPTE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DU CAIRE

N°122 – Octobre 2021

SOMMAIRE

RELATION BILATERALE:2

Visite du Premier ministre accompagné
d'une délégation de ministres en
France.....2

Signature d'un projet de parc éolien de
500 MW mené par ENGIE.....2

Media Tour de l'Agence Française de
Développement.....3

MACROECONOMIE :4

Dynamiques socio-économiques en
Egypte.....4

La situation du marché du travail
égyptien8

Nouvelles prévisions
macroéconomiques du FMI et de la
Banque mondiale..... 11

ACTUALITE JURIDIQUE :14

Le CRCICA : une organisation
internationale basée au Caire et
spécialisée dans l'administration des
procédures d'arbitrage commercial .14

BREVES ECONOMIQUES :17

INDICATEURS.....19

ÉDITORIAL

La période récente aura clairement été marquée par la visite en France du Premier ministre égyptien, Dr. Moustafa Madbouly. Il était accompagné par tous les ministres de la sphère économique de son gouvernement : Dr. Mohamed Maait, ministre des Finances, Dr. Hala El-Said, ministre de Planification et de développement économique, Dr. Rania Al Mashat, ministre de la Coopération internationale, Dr. Nevine Gamea, ministre du Commerce et de l'industrie, Dr. Amr Talaat, ministre des Télécommunications et de l'informatique et Dr. Mohamed Shaker El-Markabi, ministre de l'Electricité et des énergies renouvelables.

La délégation se rendait à Paris pour des rencontres avec des représentants de l'OCDE. Le Premier ministre égyptien a ainsi signé un protocole d'accord avec le Secrétaire Général de l'OCDE, M. Matthias Cormann pour un programme pays d'une durée de trois ans afin de soutenir la mise en œuvre de réformes structurelles. La mise en œuvre de 35 projets qui s'articuleraient autour de 5 grands piliers : croissance économique soutenable et inclusive, innovation et transformation digitale, gouvernance, statistiques et développement durable.

Mais cette visite a surtout permis au Premier ministre de se concentrer parallèlement sur un agenda bilatéral essentiellement centré sur les enjeux économiques.

Il a ainsi pu rencontrer près d'une centaine d'entreprises lors d'une séquence organisée par le Medef. Il s'est également entretenu avec son homologue français, Jean Castex, et le ministre français de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire. Il ressort de ces échanges une volonté commune d'approfondir les relations économiques bilatérales.

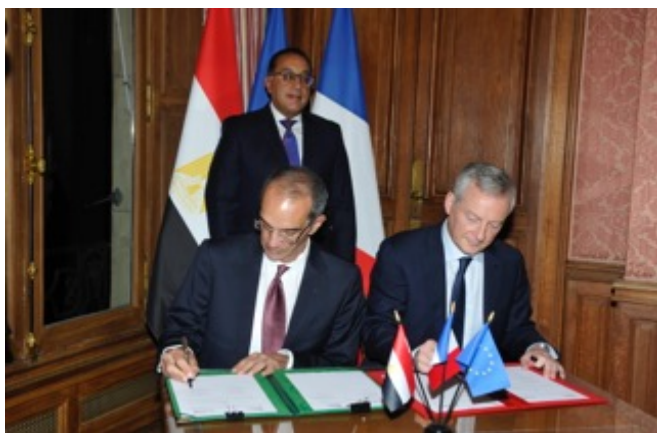
Michel OLDENBURG

Chef du service économique

michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr

RELATION BILATERALE:

Visite du Premier ministre accompagné d'une délégation de ministres en France.



Le Premier ministre, le Dr Moustafa Madbouly, a effectué une visite de trois jours en France accompagné d'une délégation de ministres. Le Premier ministre et la délégation ont pu rencontrer des responsables français ainsi que des représentants d'entreprises françaises sous l'égide du MEDEF.

Parmi les accords signés durant la visite :

- Un mémorandum d'accord avec l'OCDE dans le cadre du soutien de l'agenda de réforme structurelle du gouvernement égyptien. Le programme de coopération soutiendra la promotion de l'économie égyptienne, l'investissement et le développement durable, et appuiera fortement les travaux d'infrastructure ainsi que les domaines de l'innovation et de la transformation numérique.
- Une déclaration d'intention entre le ministre égyptien des Communications, Amr Talat et le ministre français de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire dans le domaine de l'intelligence artificielle
- Protocole de coopération entre le Conseil d'exportation du prêt-à-porter égyptien et la Fédération française des industries textiles.

À la fin de sa visite dans la capitale française, le Premier ministre a rencontré les représentants des plus grands fonds d'investissement et banques françaises en présence des ministres de la délégation.

Mohamed Amin BOUMAHDI

Attaché économique

mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr

Signature d'un projet de parc éolien de 500 MW mené par ENGIE



ENGIE est présent en Égypte depuis déjà plusieurs années, avec le parc éolien de Ras Gharib Wind Energy (RGWE) 1, d'une capacité de 262,5 MW, dans le golfe de Suez. Attribué en 2015 au consortium dirigé par ENGIE (40% de participation) et qui comprend également Orascom Construction (20%), Toyota Tsusho Corporation (20%) et Eurus Energy (20%), le contrat d'achat d'électricité a été signé le 31 octobre 2017 avec la société nationale de transmission d'électricité, Egyptian Electricity Transmission Company (EETC). Le parc éolien a commencé ses opérations commerciales fin octobre 2019. Il a été développé et livré dans les délais.

En 2018, fort du succès de ce premier projet, ENGIE a obtenu des autorités égyptiennes, l'autorisation de développer un deuxième projet éolien dans la

même zone, d'une capacité de 500 MW. Ce projet développé par Engie (40 %), avec les mêmes partenaires, comprend la construction et l'exploitation du parc éolien. La cérémonie de signature de ce second projet s'est tenue le 12 octobre 2021 à la Primature, en présence du Premier Ministre, M. Madbouly, de l'Egyptian Electricity Transmission, et de la New and Renewable Energy Authority.

Avec ce second projet, ENGIE devient un partenaire clé pour accompagner l'Egypte dans le verdissement de son parc énergétique. Alors que le pays couvre encore plus de la moitié de ses besoins en électricité à partir de gaz, le gouvernement donne aujourd'hui la priorité au développement des énergies renouvelables avec un objectif de production de 42 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2035.

Sylvia MALINBAUM

Cheffe du pôle Infrastructures et Développement durable

sylvia.malinbaum@dgtresor.gouv.fr

Media Tour de l'Agence Française de Développement



L'Agence du Caire a organisé un Media tour du 12 au 16 Septembre dans plusieurs régions de l'Egypte

afin de valoriser les projets financés par l'AFD dans le pays. Cette visite a débuté par deux jours au Caire (Metro du Caire, ligne 3/phase3 et phase2 ; réhabilitation des quartiers précaires au Caire et à Giza; projets des ONG Samu Social, sur les services de santé pour les enfants et Plan International, sur l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes), ensuite deux jours à Alexandrie (site de dépollution industrielle ; station d'épuration d'Alexandrie-Est) et finalement une journée à Fayoum (lieux d'activité de deux PME sur la promotion de l'Entrepreneuriat féminin), clôturée par un point presse avec le Directeur d'agence.

Laila SHAKER

Chargée d'Appui à la Communication

shakerl@afd.fr

MACROECONOMIE :

Dynamiques socio-économiques en Egypte

Confrontées à des difficultés économiques récurrentes depuis 2011, les autorités ont lancé un vaste programme de stabilisation financière avec le soutien de la communauté internationale. Malgré de bons résultats, le phénomène de paupérisation des classes moyennes a tendance à s'amplifier et le taux de pauvreté a doublé en vingt ans (seuil fixé à 24 EGP par jour, soit 1,5 USD). L'impact de la pandémie a été limité par le choix des autorités de ne pas imposer de confinement total et d'encourager la poursuite de l'activité économique. L'élargissement des mesures de protection sociale, bien qu'utile, n'est pas suffisant pour stopper la tendance à la hausse de la précarité au sein de la population égyptienne.

Un essor économique qui n'a pas permis d'endiguer la dégradation des indicateurs sociaux

Des indicateurs sociaux dégradés

Avant la pandémie, les autorités avaient entamé un programme de réformes économiques avec l'appui du FMI. Ces réformes avaient pour objectif d'accroître la marge de manœuvre budgétaire du pays et d'améliorer la situation économique. Si le flottement de la livre égyptienne, l'installation de la TVA et l'augmentation régulière des prix administrés ont pu apporter la stabilité recherchée, elles ont eu des répercussions sociales. Les subventions au secteur de l'énergie ont été considérablement réduites, entraînant une hausse des prix de l'électricité d'environ 40% en 2017, 26% en 2018 et 15% en 2019. Les prix des carburants ont également connu des augmentations similaires, entraînant une forte hausse des coûts de transport et donc des prix de la plupart des produits et services. D'après la Banque mondiale¹, **la perte de revenus associée aux réformes économiques aura représenté 7,3% du revenu pour les plus pauvres**

(dernier quintile) contre 4,4% pour les plus riches (premier quintile). Parallèlement, **les salaires réels sont à leur niveau le plus bas depuis 30 ans**, après une dégradation continue depuis 2012 (alors que le PIB à prix constants a été multiplié par 3,6 sur la période). Cette situation se traduit par une **perte de pouvoir d'achat** (le pouvoir d'achat moyen de la population égyptienne en 2018 est équivalent à celui enregistré en 1988) et **l'émergence de nombreux travailleurs pauvres**. Bien que le salaire moyen nominal ait augmenté de 14% par an en moyenne depuis 2010, il diminue en termes réels, de 2% par an en moyenne (de 2549 EGP à 2278 EGP en 2018)².

Si le taux de chômage officiel reste contenu et s'affiche en baisse depuis 2013 (de 13,4% en 2013/14 à 8% en 2019/20), il s'accompagne parallèlement d'une **réduction du taux d'activité**³, ce qui semble paradoxal au regard de la dynamique démographique. Cette situation s'explique par l'inactivité croissante des femmes⁴ et, phénomène nouveau, des jeunes hommes, compte tenu du déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail et de l'absence d'emploi qualifié pour ces jeunes. **La progression soutenue du travail informel** (30 à 40% du PIB, contre 15% en moyenne dans les pays de l'OCDE) tout comme **la faible capacité de l'économie à créer des emplois** malgré la bonne tenue de la croissance économique sont également des facteurs d'explications. L'activité économique est caractérisée par sa faible propension à créer des emplois de qualité ainsi qu'à absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail (dont le nombre est estimé entre 700 000 et 1 million par an). Les créations d'emplois se font principalement dans le secteur de la construction, du commerce et des transports faiblement créateur d'emplois de qualité à l'inverse des secteurs financiers, manufacturiers ou des télécommunications.

Une structure socio-économique fragile marquée par des inégalités

Les différents chocs socio-économiques de la dernière décennie (i.e. instabilité politique, crise de la balance des paiements en 2016, pandémie) ont

¹ *Understanding poverty and inequality in Egypt*, Banque mondiale, juin 2019

² Donnée de l'enquête ELMPS (*Egyptian Labor Market Panel Survey*).

³ Le taux d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population active et la population en âge de travailler.

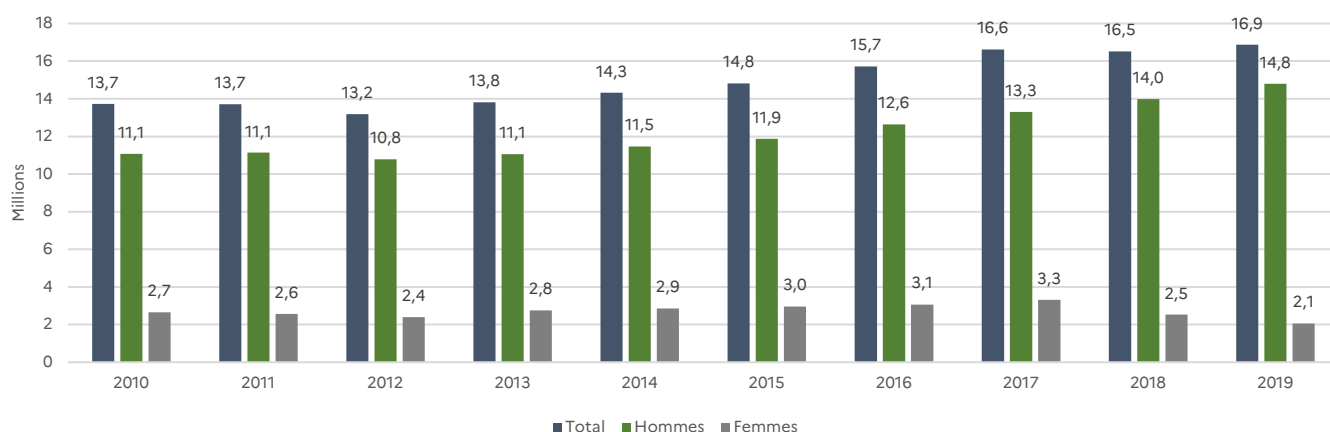
⁴ Le taux d'activité des femmes diplômées de l'enseignement supérieur a été ramené de 70% en 1998 à 50% en 2018 contre plus de 80% pour les hommes diplômés de l'enseignement supérieur sur toute la période.

poussé de plus en plus d'individus vers la zone de vulnérabilité⁵ estimée à 30% du total en 2019 (≈30 millions), contre 21% en 2005 (≈16 millions). En conséquence, **la frontière actuelle entre la classe moyenne⁶ et la catégorie des vulnérables est ténue**. Si les ménages les plus pauvres ont pu bénéficier de certains programmes de protection sociale et de soutiens divers, le déclassement des classes moyennes est réel. N'étant pas protégé par des programmes sociaux, la classe moyenne a supporté une grande partie des pertes de revenus liées aux différents chocs et réformes économiques de ces dernières années. **Le niveau d'inégalité demeure élevé en Egypte**. La base de données *World Inequality Database* fait état d'un **indice de Gini pour le revenu de 0,59⁷ en 2021**, soit à un niveau équivalent à celui de la Jordanie (0,59) et supérieur à la Tunisie (0,53). Un rapport de l'IRIS estimait qu'en 2014 **les 1% les plus riches détenaient 50% de la richesse totale du pays contre 1/3 en 2000**. Bien que la population soit de plus en plus éduquée, la mobilité sociale est plutôt faible, rendant difficile le changement de classe sociale au cours de la vie des individus. Selon le *Global Social Mobility Report* **l'Egypte se classe en effet au 71^{ème} rang sur 82 pays pour la mobilité sociale**.

Des différences sont également observables entre les territoires égyptiens⁸; **la pauvreté est majoritairement un phénomène rural** (39,6% de taux de pauvreté contre 22,2% en zone urbaine). L'écart entre les gouvernorats urbains de Basse Egypte (14,3%) et ruraux de Haute Egypte (51,9%) est particulièrement prégnant. **Un phénomène de convergence progressive entre zones rurales et urbaines est toutefois enclenché**, avec une augmentation de la pauvreté dans les zones urbaines et une diminution dans les zones rurales. Entre 2015 et 2018 le taux de pauvreté dans les grandes villes est passé de 15,1% à 26,7% tandis qu'il a été ramené de 56,7% à 51,9% dans les zones rurales de Haute Egypte. Le phénomène d'exode rural observé au début des années 2010 d'individus et familles en quête d'opportunités d'emplois reste le principal facteur explicatif. Il implique également une surpopulation des villes, les pouvoirs publics n'étant pas en mesure de répondre aux besoins et faisant croître la concentration de pauvres dans les zones urbaines.

Dans ces conditions, de nombreux Egyptiens sont tentés par l'expatriation. Les expatriés sont passés de 3,9 à 10,2 millions entre 2006 et 2020 (soit de 5% à 9,6% de la population égyptienne). Les départs à l'étranger touchent tous les niveaux de

Evolution de l'emploi informel en Egypte
Source: International Labour Organization (ILO)



⁵ Ménages dont le niveau de consommation estimé est supérieur au seuil de pauvreté mais inférieur à 133% de la valeur du seuil (source : BM)

⁶ Groupe de ménages dont le niveau de consommation par habitant se situe entre 133% et 200% de la valeur du seuil de pauvreté (source : BM)

⁷ Selon le CAPMAS, l'indice de Gini s'établit à 0,315 en 2020 (enquête HIECS tous les deux ans auprès de 25 000 ménages). Le résultat apparaît toutefois peu fiable compte tenu de la pauvreté des données disponibles, notamment en matière fiscale.

⁸ [Final-World-without-poverty-Egypt_31-january-2021.pdf \(un.org\)](https://www.un.org/development/desa/poverty/data-inequality/egypt/)

qualification, même si l'essentiel de l'émigration reste relativement peu qualifiée. En outre, le soutien social (transfert intrafamiliaux) a constitué un important filet de sécurité pour les ménages égyptiens, **puisque près d'un tiers (29%) des ménages ont déclaré avoir demandé l'aide de parents et d'amis en réponse à un choc**⁹. Selon une étude de la Banque mondiale, une hausse de 10% de la part dans le PIB des transferts de fonds des travailleurs expatriés à leur famille réduit de 1,6% la proportion de personnes vivant dans la pauvreté.

Des déséquilibres socio-économiques dégradés par la crise pandémique

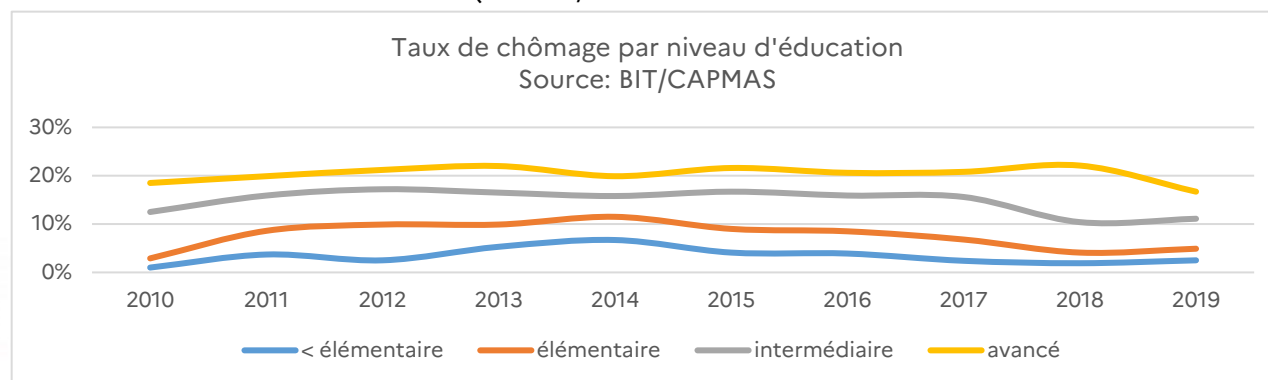
Une précarisation de l'emploi exacerbée par la pandémie...

Conscient de l'impact social de mesures trop sévères pour freiner la propagation du virus, les autorités ont fait le choix de la préservation économique en limitant autant que possible les mesures de restrictions. La mise en place d'un couvre-feu même partiel, la fermeture des frontières et la baisse de l'activité touristique a cependant eu un impact sur la population, compte tenu des faiblesses structurelles de l'économie égyptienne. **Le secteur du tourisme, pilier de l'économie (≈9% du PIB) et qui se relevait à peine de près de 10 ans de crise, s'est effondré du jour au lendemain**, alors que près de 2,5 millions d'employés travaillent dans le secteur.

Par ailleurs, si la crise provoquée par la pandémie n'épargne aucun segment de l'économie, les travailleurs informels s'avèrent davantage vulnérables à plusieurs titres. Employés de façon irrégulière au sein de secteur formel (livreurs,

personnel d'entretien, etc.), **leur emploi et leur revenu tendent à être la première « variable d'ajustement » en cas de crise**. Enfin, **dépourvus de toute forme de protection** (contrats, assurances), les travailleurs informels sont les plus exposés aux chocs. Une enquête menée par le CAPMAS a suivi les différents effets de la crise sur les ménages. Cette enquête révèle que 61,9% des travailleurs ont été affectés par la pandémie, dont 20% ont perdu leur emploi. Les revenus de 73,5% des ménages interrogés avaient chuté depuis le début de la pandémie et que, par conséquent, de nombreuses familles avaient dû réduire leur consommation de certains produits alimentaires.

La forte **précarisation de l'emploi s'est accélérée avec la crise** et concerne au premier chef les femmes (dont le taux d'activité n'est que de 16%). Au 2^{ème} trimestre 2020, au cours duquel des mesures de confinement rigoureuses étaient en place, le chômage des femmes était presque deux fois supérieur à celui des hommes. Même si un grand nombre de personnes poussées au chômage pendant la pandémie ont pu trouver un nouvel emploi du fait du redressement progressif de l'économie, elles ne sont pas pour autant protégées de la pauvreté. **Cependant les données récentes sur les ménages ne sont pas encore disponibles pour évaluer l'impact de la pandémie sur la population** mais selon un rapport de l'Institut de la planification, le pays devrait voir une hausse du taux de pauvreté de 33% à 38% dans l'année à venir, voire jusqu'à 44% pour le scénario pessimiste. **Précisons également le non-respect des dispositions inscrites dans la Constitution en termes de dépenses allouées au secteur de la santé et de l'éducation** qui fixe respectivement à 3% et



⁹ Household Vulnerability and Resilience to Shocks in Egypt - Economic Research Forum (ERF)

4% du PIB le montant des dépenses budgétaires devant être allouées à ces secteurs. L'Etat égyptien consacrait seulement 2,3% de son PIB pour l'éducation en 2018/19, contre 4,4% en moyenne pour les pays de la région ANMO. De même pour la santé, où l'allocation budgétaire représente seulement 1,5% du PIB en 2020/21.

...mais limitée par la préexistence et l'élargissement des filets de protection sociale

Dès le début de la pandémie, les autorités ont adopté un ensemble de mesures pour faire face aux impacts de la pandémie. **La première mesure prise a été l'adoption d'un plan de soutien de 100 Mds EGP** (≈6,4 Mds USD, 2% du PIB). Ce plan a consisté en une aide au secteur de la santé (510 M USD) et aux secteurs les plus durement touchés (environ la moitié du plan a été allouée au secteur du tourisme et de l'industrie manufacturière).

Les programmes de protection sociale mis en place avant la pandémie ont également été utiles. Le programme *Takaful* et *Karama* («solidarité et dignité») lancé en 2015 a permis de limiter l'impact de la crise sur les plus pauvres par le biais de transfert en espèces. Le programme couvre environ 3,6 millions de ménages (≈10 millions d'individus), soit environ 14% de la population égyptienne avec des paiements mensuels de 325 EGP et 450 EGP selon les critères. Selon une étude, 10% des bénéficiaires du programme sont passés de la catégorie pauvres à «quasi-pauvres» (vulnérables) et 3,7% sont sortis de la pauvreté. Les autorités ont fait le choix d'élargir le programme pour soutenir la population durant la crise. **100 000 nouveaux ménages touchés par la pandémie ont été ajoutés au programme** et la valeur du budget du programme de transferts en espèces a été augmentée de 18,5 Mds EGP à 19,3 Mds EGP (≈1,23 Md USD). Le programme *Tamween* (complément) **de subvention alimentaire participe également à la réduction de la pauvreté. Il couvrait 84% des ménages en 2019/20** (74,9% en zone urbaine et 91,1% en zone rurale). Le montant de la carte alimentaire a progressivement augmenté pour palier l'augmentation des prix : 15 LE (2015), 18 LE (2016), 21 LE (2017), 50 LE (2018). D'autres programmes sociaux ont été adoptés, tels que *Hayah Karima* («vie décente»), visant à développer les villages égyptiens à travers la mise

en œuvre de projets dans divers domaines (éducation, santé, infrastructures, emploi) la mise en place d'**une allocation mensuelle de 500 EGP (29 USD) en soutien aux travailleurs ayant perdu leur emploi**. Par ailleurs, la Banque centrale a maintenu l'accès aux services bancaires en assouplissant certaines règles (autorisation de découverts, report des échéances de prêt, sans pénalités ni surcoûts). Les autorités ont également pris la décision d'augmenter les pensions des retraites de 14%, les paiements mensuels aux femmes cheffes de file dans les zones rurales ont augmenté de 350 EGP à 900 EGP par mois. On notera enfin la mise en place attendue d'un salaire minimum dans le secteur privé de 2400 EGP/mois (soit 126 EUR) qui devrait être effectif au 1^{er} janvier 2022.

La valeur nominale de ces différentes prestations (généralement en espèces) n'a cependant pas ou que très légèrement augmentée, contraignant de nombreuses familles à rationaliser leur consommation pour s'adapter à la baisse des revenus. En effet, le montant des transferts monétaires n'est pas directement indexé sur l'inflation. La valeur nominale des versements mensuels dans le cadre du programme *Karama* de 450 EGP demeure inférieure au seuil de pauvreté de 720 EGP par mois. **De plus certaines familles pauvres sont confrontées à de nombreux obstacles pour accéder aux programmes sociaux.** Nombre d'entre elles ne savent pas que ces prestations existent ou qu'elles y ont droit. En outre, le seuil de revenu pour y avoir droit demeure élevé. **Le nombre de familles bénéficiant de l'aide est estimé à 14% de la population quand le taux de pauvreté s'élève à 30%.**

Le Fond présidentiel *Tahya Misr* («Longue vie à l'Egypte») mis en place en juillet 2014 apporte également une assistance aux plus démunis. Le fond, avec des ressources somme toute limitées, intervient sur des urgences sociales : mal-logement, emploi des jeunes et des femmes, pénuries alimentaires, crises sanitaires, catastrophes naturelles, etc.

Mohamed Amin BOUMAHDI

Attaché économique

mohamed.boumahdi@dgtrésor.gouv.fr

MACROECONOMIE :

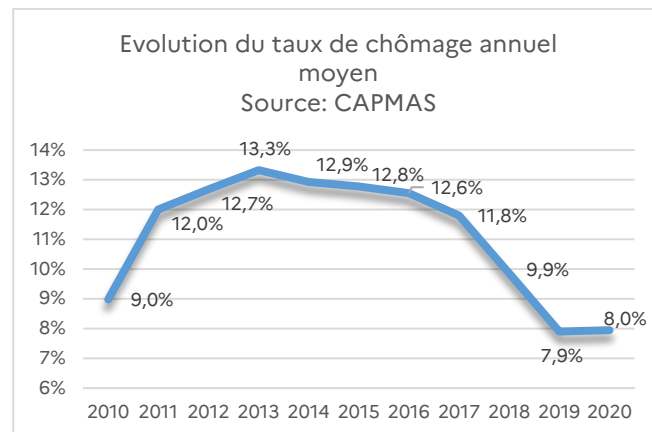
La situation du marché du travail égyptien

Le marché du travail égyptien se caractérise par un taux de chômage officiel relativement faible (7,4%) et en réduction quasi-constante depuis 2013 (13,3%) qui touche majoritairement des catégories de population bien identifiées (jeunes, femmes, diplômés de l'enseignement supérieur, zones urbaines). Il s'accompagne d'une baisse du taux d'activité, paradoxal au regard de la démographie, qui s'explique par l'importance croissante et préoccupante du travail informel tout comme par la faible capacité de l'économie à générer de l'emploi. La détérioration des conditions sur le marché du travail depuis une vingtaine d'années (précarisation, inadéquation à l'offre d'emploi...) et le poids de l'informalité constituent des enjeux majeurs pour l'Egypte alors que les politiques publiques de l'emploi restent encore trop fragmentées.

Malgré la baisse tendancielle du chômage, les conditions sur le marché du travail se dégradent depuis une vingtaine d'années

La baisse tendancielle du taux de chômage officiel depuis 10 ans s'accompagne, paradoxalement, d'une baisse du taux d'activité

Alors qu'il avait atteint un niveau record de 13,4% de la population active en 2013/14, le taux de chômage diminue tendanciuellement depuis 2014. Il a été ramené à 8% de la population active en moyenne en 2020, soit un niveau inférieur à celui qui prévalait avant la Révolution de 2011 (9%). Au 1er trimestre 2021, il atteint un niveau historiquement bas de 7,4% de la population active, ce qui représente 2,2 millions de chômeurs. Le chômage touche les jeunes (70% des chômeurs), les femmes (42%), les diplômés de l'enseignement supérieur (82%) et les individus en zones urbaines (63%). Il est particulièrement élevé dans les gouvernorats du Sinaï (28% au sud et 14% au nord), Damiette (21%), la Mer Rouge (18%), Port Saïd (17%), Alexandrie (15%), Louxor (15%), Le Caire (13%) et Gizeh (10%).

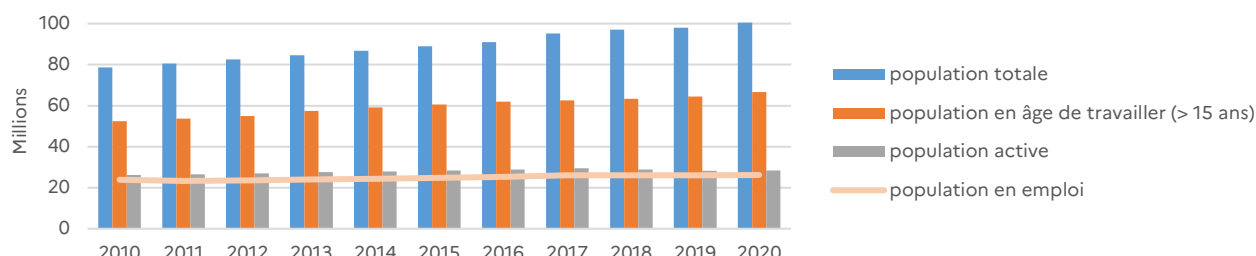


Paradoxalement, le taux d'activité diminue également, étant ramené de 50% à 43% de la population en âge de travailler (plus de 15 ans) entre 2010 et 2020. En effet, si la population active, en emploi ou au chômage, augmente respectivement de 17% et 9% sur la période, sa croissance est largement inférieure à celle de la population en âge de travailler, qui est passée de 52,4 à 67,2 millions, soit une augmentation de 28%. Celui des femmes, particulièrement faible, s'était globalement stabilisé autour de 23% entre 2010 et 2017 mais tend à diminuer depuis, à 15% en 2020, et de manière plus prononcée pour les plus diplômées et dans la fonction publique. Celui des hommes diminue également, de 75% à 69%.

Tandis que l'emploi dans le secteur public civil diminue (le nombre d'employés civils de la fonction publique et au sein des entreprises publiques a été ramené de 6,2 millions en 2010 à 5,7 millions en 2019), **la croissance économique ne génère pas suffisamment d'emploi**. En effet, alors que celle-ci s'est établie à 3,7% par an en moyenne sur la dernière décennie, l'emploi dans le secteur privé n'a augmenté que de 2% en moyenne annuelle, passant de 17,1 à 20,3 millions entre 2010 et 2019. L'activité, qui reste portée par des secteurs intensifs en capitaux mais faiblement créateurs d'emplois, se révèle ainsi insuffisamment inclusive pour absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail (entre 700 000 et 1 million par an).

Evolution de la population en âge de travailler, active et en emploi

Source: CAPMAS



Principales caractéristiques de l'emploi : prépondérance d'emplois peu productifs et de plus en plus précaires

La répartition de l'emploi par secteur d'activité s'est transformée au cours des dix dernières années parallèlement à l'évolution de la structure de l'activité économique. Ainsi, l'emploi dans l'agriculture a décliné (de 32% à 20% de l'emploi) en faveur du secteur secondaire (de 25% à 29%), en particulier de la construction et l'immobilier (de 12% à 14%), et du secteur tertiaire (de 43% à 51%).

En dépit d'une main d'œuvre largement disponible, les analyses sur le secteur privé font ressortir une inadéquation des compétences à l'offre d'emploi, nuisant ainsi à sa croissance et sa compétitivité. Outre l'accélération de la réforme du système éducatif et l'optimisation des dépenses publiques dans ce domaine, les recommandations formulées insistent sur le développement de filières éducatives techniques, les investissements dans la formation continue et le renforcement des liens entre le monde académique et le secteur privé.

Les conditions de travail se détériorent nettement depuis une vingtaine d'années, que ce soit sur le plan des salaires réels, de la protection des travailleurs ou de l'inclusion des populations défavorisées :

- **Les salaires ne sont pas régulièrement ajustés à l'inflation**, se traduisant ainsi par une perte de pouvoir d'achat et l'émergence de nombreux travailleurs pauvres.
- **Les emplois sont très faiblement et de moins en moins protégés**. Ainsi, les emplois incluant une couverture maladie (39%), une protection sociale (45%) ou bénéficiant d'un contrat de travail (40%) diminuent dans l'emploi

total. **Les femmes bénéficient de formes d'emplois plus protégées** (69% avec une couverture maladie, 72% avec une protection sociale et 73% avec un contrat de travail) **que les hommes** (respectivement 34%, 40% et 35%).

- **Ils sont également de plus en plus précaires**. La part des emplois permanents, si elle reste majoritaire, diminue dans le temps, étant ramenée de 78% en 2010 à 68% en 2020 au profit de formes de travail temporaires (de 0,7% à 6%) ou occasionnelles (de 15% à 21%). Le nombre de travailleurs précaires a augmenté de 2,1 millions, passant de 5,3 à 7,4 millions.

A l'image de l'économie égyptienne, le travail informel est largement répandu diminuant de facto l'impact des politiques publiques du travail par ailleurs insuffisantes.

Le travail informel est largement répandu dans l'économie

Au-delà des bonnes performances des chiffres officiels du chômage, **les statistiques font apparaître 38,2 millions d'« inactifs »**, c'est-à-dire les individus en âge de travailler qui ne sont ni en situation d'emploi ni au chômage. Le phénomène des jeunes inactifs *Not in Education, Employment or Training* s'amplifie dangereusement : il concernerait 41% des jeunes entre 15 et 30 ans, une majorité de femmes, en particulier dans les zones rurales, et de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur. Après retrait des populations *de facto* exclues du marché du travail (retraités, conscrits, prisonniers, etc.), **la situation de 17 millions d'Égyptiens** (17% de la population) **demeure non-précisée dans les statistiques**. Cette population représenterait le marché de l'emploi informel qui, d'après le BIT, présenterait les grandes caractéristiques suivantes :

- **Une augmentation de 23% en 10 ans**, de 13,7 millions en 2010 à 16,9 millions en 2019. 88% d'entre eux seraient des hommes tandis que la part des femmes diminue (de 2,7 millions à 2,1 millions), ces dernières servant souvent de variable d'ajustement, y compris sur le marché informel.
- **Un phénomène qui concernerait l'ensemble des secteurs d'activité et qui représenterait 63% de l'emploi total**, dont 45% du secteur agricole, 31% dans les services et 25% dans l'industrie. Cette proportion est largement supérieure à celle enregistrée par des pays similaires, tels que la Tunisie (59%), la Jordanie (44%) ou la Turquie (34%).
- **Il va de pair avec l'activité économique informelle, elle aussi largement généralisée** (estimations à plus de 40% du PIB contre 15% en moyenne dans les pays de l'OCDE), **en particulier au sein des micros et petites entreprises.**

[Des politiques du travail à faible impact et trop fragmentées](#)

L'importance de l'informalité (y compris semi-informalité) **freine l'inclusion des travailleurs précaires dans tout programme de soutien du Gouvernement.** Le cas des travailleurs irréguliers (évalués à 11,8 millions par les autorités) s'est révélé particulièrement problématique au début de la crise sanitaire puisque seuls 2,1 millions ont finalement pu bénéficier de l'aide exceptionnelle. Dans la majorité des cas, les mécanismes de solidarité civils, religieux et familiaux prennent le relai pour apporter un moyen de subsistance de base à ces populations en cas de choc. **Quant à l'assurance-chômage**, réorganisée début 2020, elle ne couvre *de facto* qu'une minorité compte tenu de la faible proportion de travailleurs bénéficiant d'une protection sociale. Enfin, **les politiques publiques en faveur de l'emploi** apparaissent largement fragmentées, portées par au moins dix ministères différents, et souffrent d'un manque de coordination et de moyens technique, humain et financier, nuisant ainsi à leur efficacité.

Agathe LEBEAU

Stagiaire au pôle macroéconomie

Isabelle ROSE

MACROECONOMIE :

Nouvelles prévisions macroéconomiques du FMI et de la Banque mondiale

A l'occasion de leurs assemblées générales au printemps et à l'automne, le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont publié leur appréciation des perspectives macroéconomiques de l'Égypte. Les deux institutions prévoient une amélioration des principaux indicateurs soutenue par la baisse progressive des restrictions liées à la crise sanitaire et la reprise de l'activité. La lenteur du déploiement de la campagne de vaccination, les taux d'inflation élevés et la dégradation de la situation sociale, pourraient toutefois venir perturber ces prévisions. Par ailleurs, les vulnérabilités préexistantes - poids du service de la dette, informalité élevée, marges de manœuvres budgétaires limitées - pourraient, si elles ne sont pas traitées, peser sur les perspectives de croissance à moyen terme.

L'économie continue de faire preuve de résilience plus d'un an et demi après la pandémie...

Légère amélioration des prévisions et retour attendu au niveau de croissance pré-crise pour l'exercice 2021/22^{10,11}

Le FMI a revu à la hausse sa prévision du taux de croissance du PIB pour l'exercice budgétaire 2020/21 à 3,3% contre 2,5% et 2,8% prévus respectivement en avril et en juillet, lors de la dernière revue de l'accord de confirmation (programme d'un an et d'un montant de 5,2 Mds USD achevé en juin 2021). **Il revoit toutefois à la baisse son estimation de croissance pour 2021/22 à 5,2%** (-0,5 point de base par rapport à la prévision d'avril dernier). La prévision du Fonds demeure toutefois supérieure à celle de la Banque mondiale, qui a revu dans son rapport d'octobre, sa prévision de croissance à la hausse à 5% pour l'exercice

2021/22 (+0,5 point de base par rapport à la prévision d'avril dernier). L'estimation de croissance du PIB pour 2020/21 est quant à elle alignée avec la prévision du FMI à 3,3%. L'activité économique devrait en effet être soutenue par le retour progressif des touristes (notamment avec la reprise des vols en provenance de Russie), les investissements publics dans les mégaprojets de construction, ainsi que l'essor continu du secteur des télécommunications et des activités d'extraction de gaz. Sur le plan régional, le FMI prévoit une progression du PIB de la région de 4,1% en 2020/21 et en 2021/22, contre respectivement 2,8% et 4,2% pour la Banque¹².



Poursuite des efforts de consolidation budgétaire

Le déficit budgétaire devrait passer de 8,0% à 7,5% entre 2019/20 et 2020/21 avant d'atteindre 7,2% en 2021/22 selon la Banque. La dette publique des importateurs de pétrole de la région, dont l'Égypte fait partie, a augmenté tout au long de la pandémie, entraînant une hausse de près de 50 % des besoins de financement au cours de la période 2021/22. Cependant le ratio dette/PIB devrait reprendre sa trajectoire descendante, grâce à la poursuite de l'assainissement budgétaire et à l'amélioration des sources de revenus à mesure que la situation sanitaire s'améliore. **Sur le plan externe, le déficit courant devrait se creuser temporairement de 3,1% à 4,1% du PIB entre 2019/20 et 2020/21, puis redescendre à 3,8% en**

¹⁰ Les prévisions correspondent au calendrier fiscal (du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022).

¹¹ Les projections reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont un cours moyen du baril de pétrole respectivement de 65,7 USD et 64,5 USD en 2021 et en 2022.

¹² Moyen-Orient et Asie centrale pour le FMI, Moyen-Orient et Afrique du nord pour la Banque mondiale

2021/22, en raison de la baisse des exportations et de la chute des recettes touristiques. Cette situation a toutefois commencé à s'améliorer au cours de la période d'avril à juin 2021, reflétant en partie l'assouplissement des restrictions et la reprise progressive du tourisme. Le FMI a également revu à la baisse sa prévision du déficit de la balance courante pour 2020/21 et 2021/22 à 3,9% et 3,7% respectivement, contre 4% dans son rapport d'avril.

...mais les risques et les facteurs de vulnérabilité s'accumulent

Situation sanitaire, pénuries d'approvisionnement, pressions sur les prix : le triptyque des principaux risques identifiés comme menaces susceptibles d'entraver la reprise économique

Le FMI et la Banque mondiale alertent sur le faible déploiement de la vaccination, **l'Égypte affichant aujourd'hui un taux de personnes complètement vaccinées de seulement 8,1%**¹³ (à titre d'exemple les pays du Conseil de coopération du Golfe auraient déjà atteint un taux de vaccination de 40%). À court terme, la Banque estime que **l'accélération de la vaccination demeure prioritaire**. Dans son rapport, elle souligne une déconnexion systémique entre l'auto-perception et l'évaluation externe de la robustesse du système de santé de l'Égypte¹⁴. Même si les données officielles sur l'Égypte font état d'une contamination contenue, le manque de transparence est souligné par l'institution. À cet égard, la Banque préconise d'améliorer la transparence et le traitement des données sanitaires et des systèmes de santé préventifs afin d'accélérer le redressement et de se préparer aux futures urgences de santé publique qui pourraient survenir en raison de futures pandémies, de catastrophes liées au climat, voire de conflits sociaux. Si le déploiement de l'assurance maladie universelle est en cours, le pays affiche des taux de dépenses publiques en matière de soins de santé inférieurs à ceux de la région, ainsi qu'un poids important des dépenses de santé supportées par

les ménages, comme en témoignent les dépenses personnelles disproportionnées en soins médicaux.¹⁵ **Le FMI met en avant le risque d'une inflation importante due en partie aux pénuries d'approvisionnement réduisant les marges de manœuvre des politiques monétaires**, auquel s'ajoutent les difficultés d'un espace budgétaire limité. Le Fonds alerte également sur la hausse des prix des produits de base pesant sur les ménages les plus pauvres qui accroît les risques d'insécurité alimentaire et de troubles sociaux.



Persistance de défis multidimensionnels de longue date et des lacunes structurelles

Le FMI et la Banque soulignent dans leurs rapports les nombreuses vulnérabilités de l'Égypte, déjà présentes en amont de la crise sanitaire. **La croissance égyptienne reste concentrée sur des secteurs à faible productivité** ne permettant pas de créer suffisamment d'emplois de qualité et d'absorber l'entrée massive des jeunes sur le marché du travail et le secteur privé ne contribue pas suffisamment à l'investissement (le secteur public a enregistré une hausse de 14% en glissement annuel des investissements au S1 2021, à comparer avec une baisse de 43% des investissements privés sur la période considérée). En ce sens, la Banque encourage la poursuite des réformes structurelles afin d'améliorer **les échanges commerciaux et soutenir la capacité de l'Égypte à développer ses exportations, d'améliorer la gouvernance et de réorienter le rôle de l'État vers des fonctions de régulation pour libérer le potentiel du secteur privé**. La banque soulève une **nouvelle fois la marge de manœuvre budgétaire limitée du gouvernement en raison de la faible génération de recettes et du poids du service de la dette**, qui dans le cadre de l'objectif d'assainissement budgétaire, limite les dépenses

¹³ [Egypt: WHO Coronavirus Disease \(COVID-19\) Dashboard With Vaccination Data](#)

¹⁴ Selon la Banque mondiale, le gouvernement était trop confiant quant à la résilience du système de santé et avait surestimé l'état de préparation du système de santé pour faire face aux urgences sanitaires.

¹⁵ La part des dépenses personnelles dans les dépenses totales de santé est d'environ 60% en Égypte contre 6% à Oman, où le gouvernement prend en charge la plupart des services de santé.

productives (notamment dans les domaines de la protection sociale, de la santé et de l'éducation). Le FMI salue toutefois les mesures innovantes mises en place en Egypte pendant la crise, notamment en matière de **solutions numériques pour identifier et soutenir les travailleurs informels**.¹⁶ La mise en place attendue d'une stratégie nationale pour le climat est également saluée par le Fonds.

[Lien vers le rapport régional de la Banque Mondiale](#)

[Lien vers le rapport régional du FMI de perspectives économiques](#)

Prévisions économiques du FMI pour l'Égypte – au mois d'octobre 2021

	Moyenne 2000-16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 (p)		2021/22 (p)	
						Avr. 20	Oct. 20	Avr.21	Oct.21
Croissance en volume du PIB	4,3%	4,1%	5,3%	5,6%	3,6%	2,8%	2,8%	5,7%	5,2%
Montant du PIB (mds\$)	187,8	236,5	250,3	302,3	363,2	356,9	374,9	429,6	438,3
Taux d'inflation, année civile	9,1%	29,5%	14,4%	9,2%	5,7%	8%	7,5%	7,2%	6,3%
Comptes publics									
						Avr. 20	Oct. 20	Avr.21	Oct.21
Déficit public, en % du PIB	-8,5%	-10,6%	-9,5%	-7,7%	-7,0%	-6,9%	-8,2%	-7,8%	-6,5%
Dettes publiques brutes du Gouvernement, en % du PIB	82,2%	103,2%	92,7%	83,8%	89,8%	90,7%	90,6%	92,9%	89,5%
Dettes publiques nettes du Gouvernement, en % du PIB	64,8%	93,9%	81,3%	74,4%	79,2%	82,7%	82,7%	83,2	82,7%
Comptes et position extérieurs									
						Avr. 20	Oct. 20	Juil.21	
Exportations de biens et services, en mds\$	35,5	37,1	47,3	52,9	47,7	36,7	37,2	50,5	
Importations de biens et services, en mds\$	47,4	68,8	73,5	77,9	75,2	60,7	57	82	
Solde du compte courant, en mds\$	-3,1	-14,4	-6,0	-10,9	-11,2	-16,1	-15,7	15,8	
Solde du compte courant, en % du PIB	-0,6%	-6,1%	-2,4%	-3,6%	-3,1%	-4,5%	-4,2%	-3,7%	
Avoirs bruts en devises, en mds\$, fin de période	20,9	30,7	43,5	43,9	37,2	32,3	40,4	44,1	
Avoirs bruts en devises, en mois d'importations de b&s	5,7	5,0	6,7	7,4	5,9	5,8	7,3	6,0	
Dettes extérieures, en % du PIB	22,5%	41,3%	37,4%	34,1%	34,2%	32,6%	37,2%	33,0%	

Mohamed Amin BOUMAHDI

Attaché économique

mohamed.boumahdi@dgtrésor.gouv.fr

¹⁶ Les autorités ont lancé en janvier 2021 l'initiative "Inclusion financière numérique 2021" dans le but d'augmenter les taux d'inclusion financière

et contenir l'économie informelle en Égypte en utilisant les outils de paiement numérique dans les activités financières.

ACTUALITE JURIDIQUE :

Le CRCICA : une organisation internationale basée au Caire et spécialisée dans l'administration des procédures d'arbitrage commercial



Le Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire (CRCICA) bénéficie du statut d'Organisation Internationale depuis l'accord de siège conclu entre l'AALCO (*Asian African Legal Consultative Organization*) et le gouvernement égyptien. En vertu de son accord de siège, il dispose des immunités et privilèges garantissant son indépendance. Il a son siège au Caire, où il opère depuis 1979. Depuis, il a eu à administrer plus de 1500 procédures arbitrales dans des secteurs aussi divers que l'énergie, la construction, le tourisme, l'hospitalité, la vente internationale de marchandises ou encore l'investissement. Sa compétence d'arbitrage est reconnue aussi bien au niveau local en Egypte, qu'international. Le CRCICA est donc le plus ancien centre d'arbitrage sur le continent africain. Il a par ailleurs contribué à la rédaction de deux ouvrages de référence sur l'arbitrage en Afrique¹⁷.

Les organes de gouvernance du CRCICA se composent de personnalités arabes, égyptiennes, africaines, asiatiques et européennes reconnues, dont deux juristes français renommés : le Professeur Alain Pellet, professeur émérite à l'université Paris Nanterre et Maître Philippe Leboulanger, arbitre, qui préside actuellement le Comité consultatif du CRCICA, l'un de ses principaux organes décisionnaires.

En matière de procédure, le CRCICA a adopté le règlement d'arbitrage CNUDCI¹⁸. En outre, la loi type de la CNUDCI a beaucoup inspiré l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage¹⁹ dans le cadre de l'OHADA²⁰. Son règlement peut être choisi par les parties tout en s'accordant sur Paris comme siège de l'arbitrage. Le Centre dispose également d'un règlement sur la médiation et donc d'une compétence certaine en la matière. Le CRCICA propose un accompagnement procédural personnalisé pour les parties et met à disposition de ces dernières un *Counsel* « *case manager* » (sorte de secrétaire-greffier) qui se charge de l'administration de la procédure arbitrale et s'assure du bon déroulement de la procédure, notamment en rappelant aux parties les délais à respecter. En outre, le Centre dispose d'une équipe trilingue compétente en français, en anglais et en arabe. Ses règlements d'arbitrage et de médiation sont produits dans les trois langues. Son nouveau règlement sur les *Dispute Boards*²¹, utilisé dans le secteur de la construction est entré en vigueur depuis le 1er août 2021.

Inscrit sur la *White List* de la *Global Arbitration Review*, pour la région Afrique et Moyen-Orient, et récompensé en 2019²², le CRCICA bénéficie d'une appréciation favorable dans le classement des institutions d'arbitrage en fonction de leurs coûts : « *Arbitration costs compared*, 14 septembre 2017 », renouvelé en 2018. Le CRCICA est notamment

¹⁷ « Arbitration in Africa : A practitioner's guide », Kluwer Law ; "The transformation of arbitration in Africa, The role of arbitral institutions", Dr. Emilia ONEYMA

¹⁸ Commission des Nations unies pour le droit commercial international, voir le site du CNUDCI

¹⁹ Voir l'Acte uniforme sur le droit d'arbitrage adopté le 15 mai 1999

²⁰ Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires est une organisation intergouvernementale d'intégration juridique instituée

en 1993. A ce jour elle compte 17 états membres. Voir le site de l'OHADA

²¹ « Dispute Boards » commission « des différends », elles se retrouvent souvent dans les grands projets de construction afin d'aider les parties à résoudre ou bien empêcher que des différends dégénèrent en arbitrage international de la construction.

²² « Institution that most impressed », Award, GAR, 9ème Cérémonie annuelle, 4 avril 2019

l'institution la moins couteuse dans les litiges n'excédant pas 1 million de dollars en présence d'un arbitre unique. Elle serait donc l'institution la plus adéquate pour résoudre les litiges des start-ups et des PME. Il est aussi une alternative au recours à la justice étatique s'agissant desdits litiges. Enfin, selon le rapport d'évaluation des centres d'arbitrage de la Banque africaine de développement (BAD) « le CRCICA est l'un des meilleurs centres d'arbitrage sur le continent africain et ses services peuvent aisément être recommandés par les parties originaires du continent africain et d'ailleurs ». En matière d'éthique, la Banque souligne la parfaite neutralité du CRCICA indépendamment du lieu d'origine des parties aux affaires qui y sont jugées.

Le CRCICA apporte une vision progressiste des procédures de l'arbitrage exerçant une influence sur le droit égyptien. Son influence est régulièrement mise en avant dans les décisions rendues par la Cour d'appel du Caire ainsi que la plus haute juridiction d'Egypte, la Cour de cassation. Il faut noter que les sentences arbitrales du CRCICA ne sont pas susceptibles d'appel devant les juridictions étatiques. Seul le recours en annulation de la sentence est admis pour des raisons de vices de procédures limitativement énumérées par les lois sur l'arbitrage.

Voici trois cas d'arbitrages impliquant le CRCICA et qui ont influencé le droit de l'arbitrage égyptien :

Dans un premier cas, le CRCICA a bouleversé la doctrine égyptienne traditionnelle en matière de contrats administratifs liant la personne publique²³ et une personne privée.

L'affaire portait sur un contrat qui liait le ministère du tourisme et une entreprise privée pour la restauration d'un musée public. Le ministère a modifié une clause du contrat et l'entreprise a porté l'affaire devant le CRCICA. Le CRCICA a redéfini le pouvoir de l'autorité publique dans un

contrat administratif. Ce pouvoir de modification est limité à certaines clauses contractuelles qui doivent être liées à l'atteinte de l'intérêt général et au bon fonctionnement du service public.

Dans un second cas, la Cour de cassation égyptienne a rendu une décision majeure qui mit en avant le rôle du CRCICA comme une référence en matière de procédures d'arbitrages.

L'affaire concernait une compagnie égyptienne mise en demeure pour non-paiement de factures et pour la non-exécution de ses obligations découlant d'un contrat de construction avec une seconde société privée. La procédure d'arbitrage s'est tenue dans un centre d'arbitrage égyptien *ad hoc*²⁴. L'affaire n'a pas concerné directement le CRCICA mais la décision rendue par la Cour de cassation a eu un impact sur le rôle que joue l'organisation internationale dans le paysage institutionnel égyptien. En effet, la Cour de cassation a redéfini l'arbitrage institutionnel à l'opposition de fausses institutions arbitrales. Elle a rappelé le rôle majeur de ces institutions internationales d'arbitrage dans le règlement desdits litiges et mis en avant le rôle du CRCICA comme une référence en matière de procédures d'arbitrage. Cette décision marque la volonté « d'internationaliser » les procédures d'arbitrage en droit égyptien.

Dans un troisième cas, la Cour de cassation égyptienne, en lien avec le CRCICA, a rendu une décision historique en matière de nouvelles pratiques d'arbitrages faisant évoluer le paysage juridique égyptien.

L'affaire concernait un contrat de sous-traitance en matière de construction entre une entreprise privée sous-traitant deux autres entreprises privées. L'entrepreneur a négligé ses obligations en vertu du contrat et l'un des sous-traitants a porté l'affaire devant le CRCICA. Le CRCICA a rendu une décision défavorable à l'entrepreneur qui a demandé l'annulation de la décision devant la

²³ Personne publique : l'Etat

²⁴ Arbitrage *ad hoc* : arbitrage qualifié de « sur-mesure », c'est-à-dire dans lequel il n'y a pas de règles préexistantes choisies par les parties ou un tribunal arbitral.

Cour d'appel du Caire. Suite au rejet de sa demande par la Cour d'appel, l'entrepreneur s'est pourvu en cassation²⁵. La Cour de cassation a confirmé la décision du CRCICA. Elle a reconnu divers pratiques et principes d'arbitrages, tel que la liberté des parties de nommer des « non-avocats », c'est-à-dire des avocats étrangers non reconnus par le droit égyptien pour les représenter. Elle a clôturé ainsi les débats en la matière qui subsistait depuis longtemps. La Cour de cassation réaffirme sa position en faveur de l'internationalisation des procédures d'arbitrage. Elle réaffirme le rôle du CRCICA comme une référence majeure en matière de procédures d'arbitrage. En contrant les tentatives « tactiques » des parties de faire annuler une décision qui leurs sont défavorable, la Cour de cassation signale à la communauté internationale d'arbitrage que l'Egypte est à l'avant-garde des principes et des pratiques favorables à l'arbitrage. Enfin, les sentences CRCICA sont également exécutoires dans la quasi-totalité des pays du monde grâce à la convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

Ismail SELIM

Directeur

Centre régional d'arbitrage commercial
international du Caire

i.selim@crcica.org

²⁵ Se pourvoir en cassation : voie de recours permettant de contester une décision de justice que vous estimez contraire à la loi ou lorsque vous estimez que la procédure n'a pas été respectée.

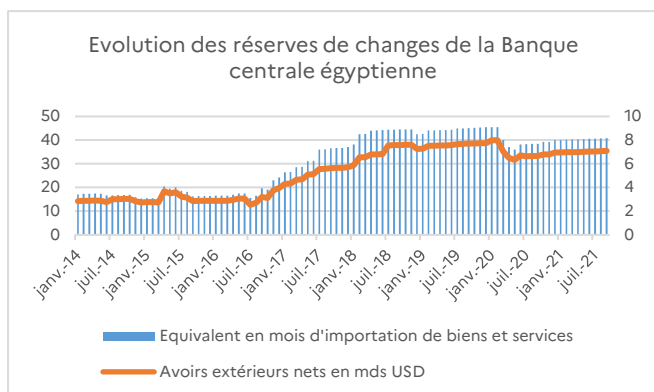
BREVES ECONOMIQUES :

Le Service Economique Régional de Beyrouth publie chaque semaine des brèves économiques et financières concernant les pays de sa zone de compétence (pays du Levant, Egypte, Iran et Irak).

Pour les recevoir, vous pouvez contacter M. Julien VELUD : julien.velud@dgtresor.gouv.fr

1. Augmentation des réserves de la Banque centrale au mois de septembre.

Le montant net des avoirs extérieurs a augmenté de 153 M USD en septembre, atteignant 40,8 Mds USD contre 40,7 Mds USD un plus tôt, selon les chiffres officiels publiés par la Banque centrale. Les réserves de change avaient déjà augmenté de 62,9 M USD en août, après une légère hausse de 3 M USD en juillet. Le niveau des réserves se rapproche ainsi progressivement du pic de 45,5 Mds USD atteint en février 2020, après avoir chuté de près de 10 Mds USD, en grande partie à cause de la liquidation des actifs des marchés émergents dans le monde provoquée par la pandémie.



2. Excédent de la balance des paiements pour l'exercice 2020/21

La balance des paiements a enregistré un excédent de 1,9 Md USD au cours de l'exercice budgétaire 2020/21, contre un déficit de 8,6 Mds USD au cours de l'exercice précédent. Le déficit courant s'est creusé de 7,2 Mds USD (+63,6 %), clôturant l'exercice 2020/21 à 18,4 Mds USD. L'excédent du compte de capital et financier a quadruplé à 23,4 Mds USD, porté par le retour des flux d'investissement de portefeuille enregistrant une entrée nette de 18,7 Mds USD cette année, contre une sortie nette de 7,3 Mds USD en 2019/20. Les taux d'intérêt élevés ont maintenu l'Egypte comme l'une des destinations les plus attrayantes des marchés émergents pour le *carry trade*. Les transferts d'expatriés ont augmenté de 13,2 % pour atteindre 31,4 Mds USD et les recettes du canal de Suez ont enregistré une légère

hausse de 1,7 %, à 5,9 Mds USD, malgré les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le déficit commercial non pétrolier s'est creusé à 42,1 Mds USD, (+16,7 %) due à la hausse de +15,2 % des importations non pétrolières, qui ont atteint le niveau record de 62,1 Mds USD. Les investissements directs étrangers pour l'année ont également chuté de 30 %, passant de 7,5 Mds d'USD à 5,2 Mds d'USD. Enfin les recettes touristiques ont chuté de moitié au cours de l'exercice pour atteindre 4,9 Mds USD, contre 9,9 Mds USD en 2019/20, principalement en raison de l'impact des restrictions de voyage.

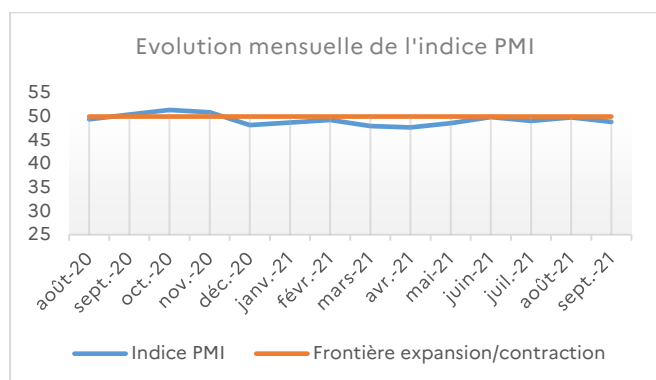
3. Renforcement du régime incitatif pour soutenir les secteurs prioritaires

Le ministère des Finances prévoit une série d'incitations destinées à aider les entreprises des secteurs qu'il identifie comme prioritaires pour le développement du pays. Parmi les priorités du ministère en matière d'incitations : prolongation du gel actuel des prix du gaz naturel pour l'industrie, nouveau programme d'incitation à l'assemblage automobile local, programme de réforme économique 2.0, qui reprendra là où s'est arrêté le programme FMI et qui ciblera de nouvelles industries, notamment dans l'agriculture et les technologies. Le gouvernement prévoit également de déboursier 8 Mds EGP sur l'exercice en cours pour le nouveau plan de subventions à l'exportation. Le programme ciblera les nouvelles industries dans les gouvernorats qui exportent vers de nouvelles destinations.

4. L'activité du secteur privé se contracte en septembre

L'activité du secteur privé se contracte de nouveau en septembre. Le *Purchasing Managers' Index* (PMI), qui mesure les performances du secteur manufacturier (hors-hydrocarbures), s'est établi à 48,9 au mois de septembre 2021. L'évolution de l'indice témoigne d'une contraction de l'activité pour le dixième mois consécutif (l'indice PMI n'a d'ailleurs mesuré une expansion mensuelle de l'activité que neuf fois au cours des cinq dernières années). Malgré la baisse de l'indice, les entreprises égyptiennes du secteur privé non pétrolier

ont fait état d'un niveau record de confiance dans les perspectives commerciales sur les 12 prochains mois (71 % des personnes interrogées donnent une prévision positive).

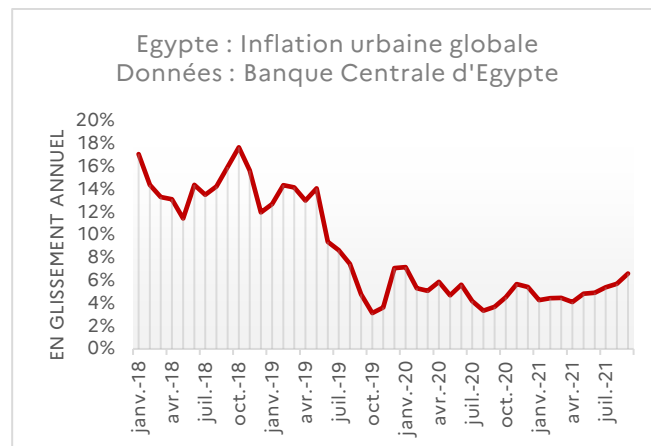


5. La dette de l'Égypte augmente, mais le rythme de progression ralentit

La dette extérieure de l'Égypte a augmenté de 14,3 % en glissement annuel pour atteindre 131,6 Mds USD en 2020, contre 115,1 Mds USD en 2019, selon le dernier rapport de la Banque mondiale relatif aux statistiques de la dette internationale. Les données montrent toutefois un léger ralentissement du rythme de progression annuel de la dette extérieure. Cette dernière a en effet augmenté de 14,9 % en glissement annuel en 2019, après avoir progressé de 18,3 % en 2018 et de 22,5 % en 2017.

6. Hausse de l'inflation au mois de septembre, taux le plus élevé depuis janvier 2020

L'inflation urbaine a augmenté à 6,6 % en septembre, contre 5,7 % en août et 5,4 % en juillet. Il s'agit du taux d'inflation le plus élevé en glissement annuel depuis janvier 2020, où il avait atteint 7,2 %. La hausse des prix des denrées alimentaires (+3,5 % en glissement mensuel), qui constituent près d'un tiers du panier des biens retenu, est le principal facteur de l'augmentation de l'inflation enregistrée ce mois-ci. Par ailleurs, le comité de fixation des prix du carburant a décidé d'augmenter le tarif du pétrole à la pompe de 0,25 EGP en réponse à la hausse des coûts internationaux. Le litre de l'octane 95 augmente de 2,7 % pour atteindre 9,25 EGP ; celui de l'octane 92 augmente de 3,1 %, à 8,25 EGP ; enfin l'octane 80 de 3,7 % à 7,00 EGP.



7. L'Égypte et l'Arabie saoudite signent un accord d'un montant de 1,8 Md USD pour relier leurs réseaux électriques

L'Égypte et l'Arabie saoudite ont signé mardi au Caire plusieurs contrats d'une valeur totale de 1,8 Md USD pour construire des centrales de transmission et connecter leurs réseaux électriques respectifs. Le projet aura une capacité de transmission de 3 000 MW et sera mis en œuvre par trois consortiums composés de sociétés égyptiennes, saoudiennes et internationales. L'accord prévoit également le renforcement de la coopération dans le domaine des énergies renouvelables. Sa mise en service est prévue pour 2024.

8. Signature d'un accord tripartite sur les infrastructures énergétiques

Le 19 octobre 2021, le Président égyptien Abdel Fattah al-Sissi, son homologue chypriote Nicos Anastasiades, ainsi que le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis, ont signé un accord tripartite stratégique dans le domaine de l'électricité ainsi que deux protocoles d'entente visant respectivement le raccordement du réseau électrique égyptien à celui chypriote et grecque. Cet accord d'une valeur de 4 Mds USD, porté par le consortium « *EuroAfrica Interconnector* », vise à relier l'Afrique (Égypte) à l'Europe (Chypre et Grèce) à travers la construction d'interconnexions HVCD (courant continu haute tension) et d'un câble électrique sous-marin.

INDICATEURS

	Egypte			Afrique du Nord et Moyen-Orient	
PIB nominal (2020)	363 Mds USD			3 098 Mds USD	
Dont :					
Services	54,4 %			56,3 %	
Industrie	33,5 %			35,5 %	
Agriculture	12,1 %			8 %	
PIB / Habitant (2020)	3 347 USD			6 670 USD	
	2020 ¹	2021 (prev.) ¹	2022 (prev.) ¹	2020	2021 (prev.)
Taux de croissance	3,6 %	3,3 %	5,2 %	-3,8 %	2,8 %
Déficit budgétaire (en % du PIB)	-7,9 %	-7,5 %	-7,2 %	-9,9 %	-5,2 %
Excédent primaire	1,8 %	0,9 %	1,5 %	–	–
Solde courant (en % du PIB)	-3,1 %	-3,9 %	-3,7 %	-1,5 %	2 %
Taux d'inflation (% annuel)	5,7 %	4,5 %	6,3 %	–	–
Dette publique (en % du PIB)	90,2 %	92,9 %	89,5 %	46 % (2019)	53,6 %
Dette externe (2021, en % du PIB)	34,7 %			–	
Taux de chômage (2020)	7,3 %			10,6 %	

Sources : Ministère des Finances (MOF), Banque Mondiale, Banque centrale (CBE), FMI, Calcul SER Rabat / SE Le Caire

Indicateurs trimestriels		Jan.-Mars 2020	Avril-Juin 2020	Juil.-Sept. 2020	Oct.-Déc. 2020	Jan.-Mars 2021
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché en %		5	-1,7	0,7	2	2,9
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-9,4	-8,4	-8,6	-10,6	-11,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	0	0,4	0,1	-0,2	0,1
	Balance des services	2,1	0,6	0,8	1	1,4
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	0,3	0,8	1	1,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,3	1,4	1,5	1,45
	Transferts privés (nets)	7,8	6,2	7,9	7,1	7,9
	Compte courant	-2,8	-3,8	-2,8	-4,9	-5,7
	Compte de capital et financier	-1,1	1,3	3,9	5,2	8
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1	1,5	1,6	1,7	1,4
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-8,2	0,6	6,7	3,5	5,8
	Balance des paiements	-5,5	-3,5	-0,1	1,5	0,4

¹ Les données correspondent au calendrier fiscal (du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1).



Indicateurs mensuels 2020/2021		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	4,3	4,5	4,5	4,1	4,8	4,9	5,4	5,7	6,6
	Inflation sous-jacente	3,6	3,6	3,7	3,3	3,4	3,8	4,6	4,5	4,8
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25
	Taux de refinancement	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	19,11	18,72	18,69	18,77	19,03	18,87	18,55	18,48	18,5
	LE pour 1USD	15,70	15,71	15,70	15,69	15,67	15,67	15,69	15,7	15,71
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		40,1	40,2	40,3	40,3	40,6	40,6	40,6	40,7	40,8

Notation de la dette souveraine <i>Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification</i>	Standard & Poor's	BB	09/05/2021	stable
	Fitch	B+	20/10/2021	stable
	Moody's	B2	16/09/2021	stable

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rédacteurs : Michel Oldenburg, Anaïs Boitière, Sylvia Malinbaum, Mohamed Amin Boumahdi

Pour s'abonner : mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr

Claude de non-responsabilité : Le Service Économique du Caire s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.